



**Programme des
Nations Unies pour
l'Environnement**



PNUE

Distr.
LIMITÉE

UNEP(DEC)/CAR WG.29/4.Rev.1
3 juillet 2008

Original: ANGLAIS

Quatrième réunion du Comité consultatif scientifique et technique (STAC) au Protocole relatif aux zones et à la vie sauvage spécialement protégées (SPA) dans la région des Caraïbes

Le Gosier, Guadeloupe, France, 2 au 5 juillet 2008

PROJET REVISE

**FORMAT ANNOTE POUR LES RAPPORTS DE PRESENTATION DES
AIRES PROPOSEES POUR INSCRIPTION SUR LA LISTE SPAW**

OBJECTIF

L'objectif de ce format annoté est d'aider les Parties contractantes à produire des rapports ayant un contenu comparable conformément à l'article 19 (2) du Protocole et comportant l'information nécessaire pour une évaluation adéquate de la conformité du site proposé aux critères établis. (Lignes directrices et critères pour l'évaluation des aires protégées susceptibles d'être listées sous SPAW).

CONTENU

Le rapport de présentation doit contenir notamment les informations détaillées suivantes : (i) identification de l'aire protégée proposée, (ii) description du site, (iii) importance caribéenne, (iv) activités dans et aux environs de l'aire et leurs impacts, (v) cadre juridique, (vi) dispositions prises pour sa gestion et (vii) ressources financières et humaines disponibles pour la gestion et la protection du site.

SOUSSION DES RAPPORTS

Les rapports doivent être soumis au CAR/SPAW deux mois avant la réunion du STAC de SPAW en anglais, en espagnol ou en français.

Les dossiers doivent être rédigés sur papier en format A4 (210mm x 297mm) avec les cartes et les plans annexés sur papier ne dépassant pas le format A3 (297mm x 420mm). Les Parties contractantes sont également encouragées à fournir leurs dossiers complets sur support électronique.

Les annexes demandées doivent être soumises sur papier et si possible sur support électronique. Ces annexes sont les suivantes :

- Copies des textes juridiques.
- Copies des documents de planification et de gestion.
- Cartes : frontières administratives, zonage, statut foncier du territoire, utilisation du sol, et distribution des habitats et des espèces.
- Inventaires existants des espèces végétales et animales.
- Photographies, diapositives, films / vidéos, CD-ROM
- Liste des publications et copies des principales publications qui se rapportent au site

1. IDENTIFICATION DE L'AIRE

PAYS

--

PROVINCE OU RÉGION ADMINISTRATIVES

--

NOM DE L'AIRE

--

DATE DE CRÉATION

--

SITUATION GÉOGRAPHIQUE

Décrivez les frontières géographiques, ex : rivières, routes, frontières géographiques ou administratives. (Ne décrivez pas les coordonnées ici, prière d'établir une annexe séparée avec une carte et une description des coordonnées géographiques comme stipulé dans la déclaration juridique de l'aire).

--

SURFACE DE L'AIRE (TOTALE)

(unité de mesure nationale)

(équivalent en hectares)

--	--

LONGUEUR DE LA COTE (km):

--

2. RÉSUMÉ (maximum 3 pages)

Fournir un résumé des informations fournies dans les sections 3 à 9

3. DÉSCRIPTION DU SITE

TYPOLOGIE DU SITE:

Surface terrestre, à l'exception des zones humides (ha):

Surface de la zone humide (ha):

Surface marine (Km²):
sous sa souveraineté,
ses droits souverains ou sa juridiction

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES

Géologie/Géomorphologie

Décrire brièvement : (i) les aspects géologiques (lithologie et tectonique) ; (ii) les processus d'accumulation et d'érosion observables; (iii) la géomorphologie côtière et (iv) les systèmes insulaires. (indiquer les sources bibliographiques).

Autres caractéristiques physiques intéressantes : Telles que hydrodynamisme, formations volcaniques, grottes, formations sous-marines, etc.

Longueur des plages : (en km) y compris les îles :

a) Longueur des plages sablonneuses :

b) Longueur des plages rocheuses et caillouteuses :

c) Longueur, hauteur et profondeur des dunes de sable actives :

INTRANTS D'EAU DOUCE

Précipitations annuelles moyennes (en mm)

Principaux cours d'eau (permanents et saisonniers)

Zones d'estuaires (existence et brève description)

Sources d'eau douce : Existence et brève description; y compris les résurgences sous-marines

CARACTÉRISTIQUES BIOLOGIQUES (Point B des lignes directrices, critères écologiques).

Habitats : Décrire brièvement les habitats marins et terrestres dominants présents dans l'aire

--

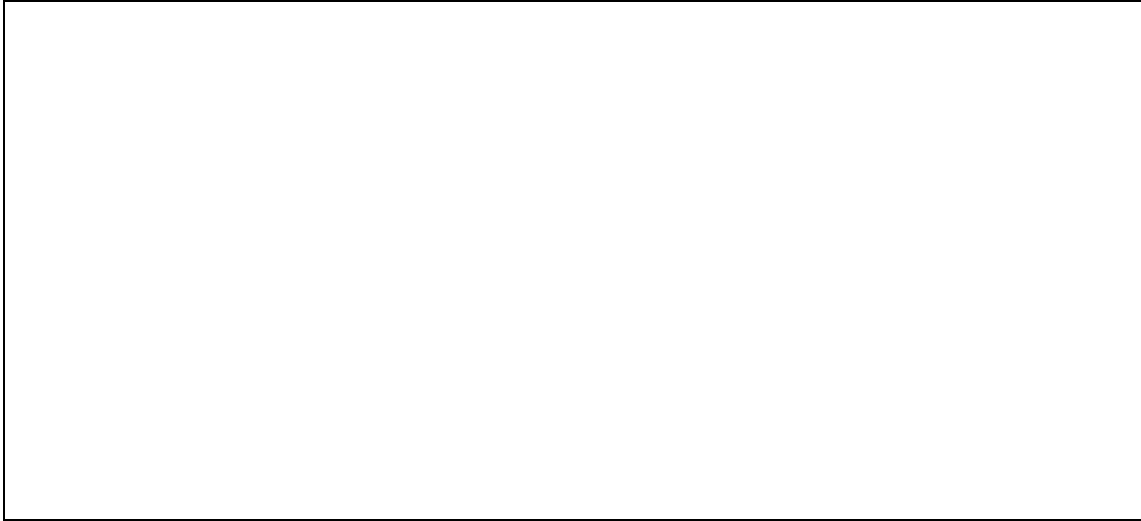
Liste des espèces importantes (faune et flore) sur le plan régional

Lister ici **UNIQUEMENT** les espèces protégées par les accords internationaux, en particulier les espèces inscrites dans les annexes I, II et III du protocole présentes dans l'aire. Toute autre espèce peut être mentionnée si elle est clairement considérée comme ayant une importance régionale, étant donnée sa grande représentation dans l'aire. Établir la liste des espèces sous les rubriques : plantes marines, plants terrestres, invertébrés, poissons, amphibiens et reptiles, oiseaux et mammifères. Pour chaque espèce, citez :

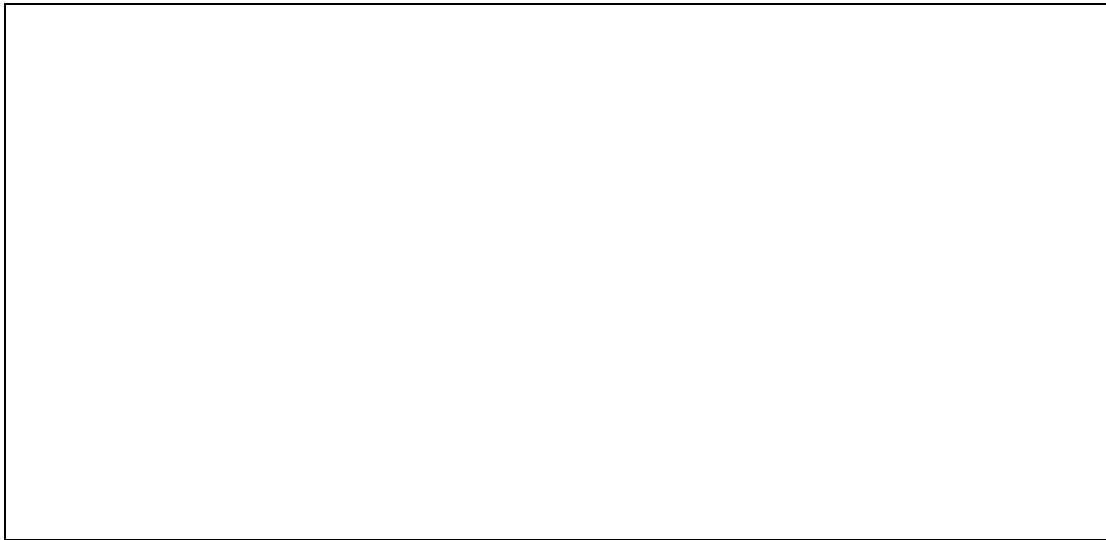
- Sa relative abondance comme Commune (C), Non-Commune (NC) ou Occasionnelle (O)
- Son statut global comme Rare (r), Endémique (e) et / ou Menacé (m)
- Son statut comme importante population résidente (R), ou importante pour sa reproduction (B), son alimentation (A), son hibernation (H) ou son passage migratoire (Mi)

ESPECES	Abondance rel. (C) (NC) (O)	STATUT global (r) (e) (m)	STATUT local (R) (B) (A) (H) (Mi)
Exemples: Oiseaux Dendrocygna bicolor	(O)	(r)	(Mi)

Flore: Décrire en quelques phrases les principales populations végétales d'importance présentes dans l'aire

A large, empty rectangular box with a thin black border, intended for the user to describe the main plant populations of importance in the area.

Faune: Décrire en quelques phrases les principales populations animales importantes dans l'aire

A large, empty rectangular box with a thin black border, intended for the user to describe the main animal populations of importance in the area.

POPULATION HUMAINE ET UTILISATION DES RESSOURCES NATURELLES (Point B des lignes directrices : critères culturels et socio-économiques)

Population humaine

a) Habitants à l'intérieur de l'aire qui sont potentiellement à haut risque de subir une impacte directe:

	Nombre	Date de recensement
Résidents permanents		
Saisonniers (additionnels aux permanents)		

Description de la population :

Principaux établissements humains et leurs populations respectives

Habitants à l'intérieur de l'aire d'impact direct potentiel sur la zone protégée:

	Nombre	Date de recensement
Résidents permanents		
Saisonniers (additionnels aux permanents)		

Description de la population

Principaux établissements humains et leurs populations respectives

Utilisation humaine en cours de développement

a) Décrire brièvement l'utilisation courante de l'aire - subsistance, artisanat, commerce, pêche récréative, tourisme, agriculture ou industrie.

b) Qui sont les utilisateurs, combien de personnes dépendent de ces utilisations, le caractère saisonnier.

ACTIVITE ET CATEGORIE	Nbre. estimé des utilisateurs	Caractère saisonnier
<p>PECHE</p> <p>Subsistance Commerciale, locale Commerciale, non locale</p> <p>Récréative contrôlée Récréative non contrôlée Autre</p>		
<p>TOURISME</p> <p>Contrôlé Non contrôlé Type de tourisme - -</p> <p>Infrastructures d'accueil</p>		
<p>PRODUITS FORESTIERS</p> <p>Subsistance Commerciale, locale (autre que bois) Commerciale, non-locale (autre que bois)</p> <p>Commerciale, locale (bois) Commerciale, non-locale (bois)</p>		
<p>Agriculture Elevage Aquaculture</p>		
<p>PATURAGE EXTENSIF</p> <p>Subsistance Commercial, local Commercial, non-local</p>		
<p>AUTRES ACTIVITES</p> <p>- -</p>		

Utilisations économiques ou de subsistances traditionnelles

Nommer toute activité traditionnelle respectueuse de l'environnement et intégrée avec le milieu naturel qui contribue au bien-être des populations locales. Ex : utilisation de l'eau et de la terre, espèces ciblées, si les saisons de fermeture ou les zones fermées sont utilisées comme technique de gestion.

4. IMPORTANCE BIOLOGIQUE ET SOCIO-ECONOMIQUE DU SITE

Cette section vise à mettre l'accent sur l'importance du site pour le maintien des ressources naturelles du pays de la région Caraïbe telle que décrite dans l'article 4 du Protocole.


Présence d'écosystèmes/d'habitats côtiers et marins représentatifs (Art. 4 para. 2(a))

Nommer les types d'habitats considérés des écosystèmes/habitats représentatifs de la Caraïbe et indiquer leur superficie estimée (Ha).

Présence d'habitats critiques pour les espèces en voie de disparition, menacées ou endémiques (Art. 4 para. 2.b)

Un habitat critique est une aire essentielle à la conservation des espèces concernées et en particulier les espèces inscrites aux annexes I, II et III du Protocole. Ex : plages non perturbées où pondent les tortues marines, lagunes côtières où les espèces de poissons et d'oiseaux menacées se nourrissent et se reproduisent, les aires de nursery pour des poissons en danger ou disparus localement suite à leur commercialisation, etc.

Nommer les types d'habitats et les espèces y vivant



PRESENCE D'ECOSYSTEMES PRODUCTIFS OU DE RESSOURCES NATURELLES qui fournissent des avantages sociaux et économiques dont dépend le bien-être des populations locales. (Art. 4 para. 2(c) du protocole et B. Critères culturels et socio-économiques (a et b) des lignes directrices).

Indiquer les types d'habitats concernés et les bénéfices sociaux et économiques pour populations locales qui s'y rattachent.



AUTRES CARACTERISTIQUES APPROPRIEES (Art. 4 para. 2(d) du protocole et B. Critères culturels et socio-économiques (a et b) des lignes directrices).

Intérêt éducatif

Ex : Valeurs particulières pour les activités d'éducation environnementale ou de sensibilisation.



Intérêt scientifique

Expliquer si le site représente une valeur particulière pour la recherche dans le domaine des sciences naturelles

Intérêts historique et archéologique

Nommer et décrire sommairement tout élément historique extraordinaire ou monument et site remarquables

Intérêts esthétiques

Nommer et décrire sommairement tout élément esthétique naturel extraordinaire, paysages marins et terrestres remarquables. (Par exemple : la présence de sites vierge de toute utilisation comme sites de référence).

Intérêt patrimonial sur le plan culturel

Indiquer si l'aire renferme des activités traditionnelles respectueuses de l'environnement et bien intégrées dans le milieu naturel qui participent au maintien du bien-être des populations locales.

5. IMPACTS ET ACTIVITES AFFECTANT L'AIRE (Art. 19 (2)(h) du Protocole)

IMPACTS ET ACTIVITES AU SEIN DU SITE

Exploitation des ressources naturelles

Évaluer si les taux courants d'exploitation des ressources naturelles au sein de l'aire (exploitation de sable, collecte de bois, pêche et pâturage) sont jugés non-durables en qualité, et essayer de quantifier ces menaces, par exemple le pourcentage de l'aire menacée, ou toute augmentation connue des taux d'extraction.

Menaces sur les habitats et les espèces

Mentionner toutes les menaces sérieuses pour les habitats terrestres, marins ou côtiers (ex: morcellement, drainage, perturbation, pollution) ou pour les espèces (ex: perturbation, braconnage, chasse, pêche, introduction d'espèces étrangères...) dans l'aire.

Besoins et infrastructures découlant de l'accroissement des populations

Évaluer si la présence humaine actuelle, une intensification attendue des fréquentations (tourisme, passage de véhicules et de bateaux), l'immigration vers l'aire ou des projets de construction d'infrastructures sont considérés comme menaces.

Conflits passés et actuels

Faire un bref exposé sur les conflits historiques ou courants entre les utilisateurs ou les groupes d'utilisateurs.

IMPACTS ET ACTIVITES AUTOUR DU SITE

Pollution

Nommer toute source précise ou non précise de pollution externe dans les aires avoisinantes y compris les déchets solides et les pollutions qui contaminent l'eau en amont.

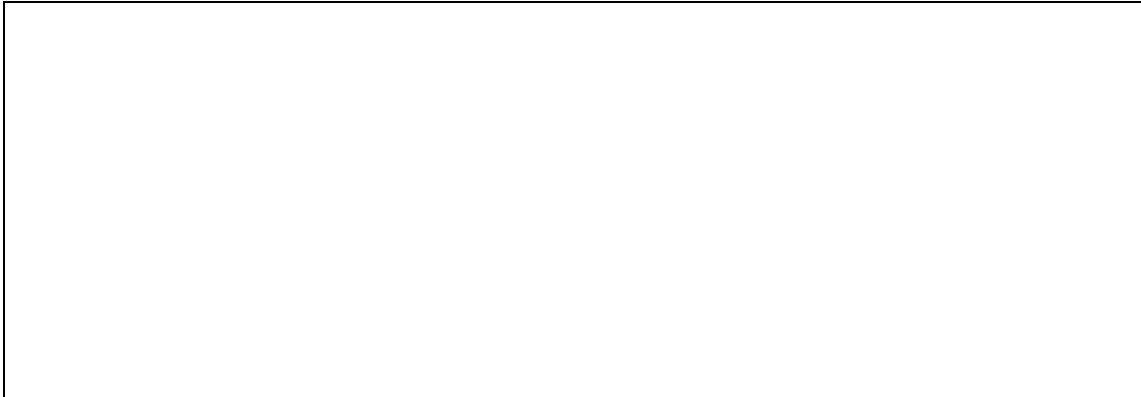
Pêche

Nommer les types de pêche non réglementés ou les réglementations insuffisamment appliquées dans les aires environnantes et notamment concernant les poissons, langoustes, crevettes et tortues marines.

Autres menaces externes, naturelles et/ou anthropiques

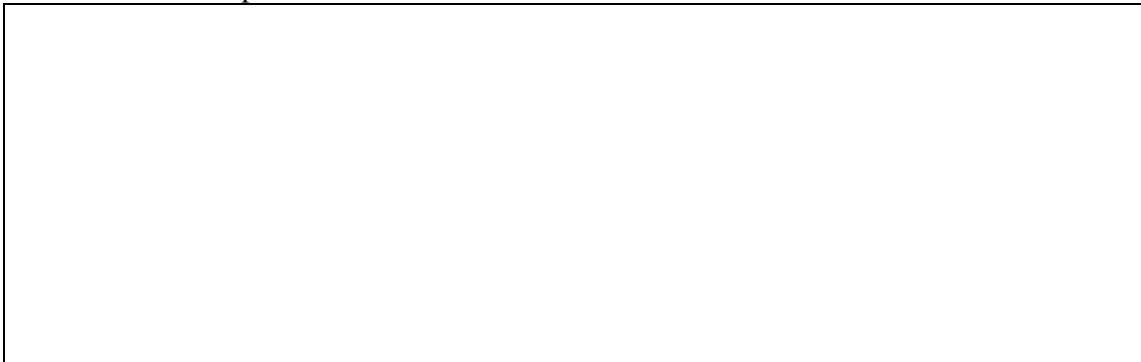
Décrire brièvement toutes autres menaces externes pour les valeurs écologiques, biologiques ou culturelles de l'aire, et si des plans de développement sectoriels et projets proposés

pouvant avoir une influence sur l'aire en question (exploitation non réglementée des ressources naturelles, menaces sérieuses sur les espèces, présences humaines accrue, problèmes de pollution externes).



Mesures de développement durable

Indiquer si l'aire est couverte par un plan de gestion côtier intégré ou si elle est limitrophe d'une zone couverte par un tel plan. Existe-t-il des opportunités de développement durable dans la zone limitrophe de l'aire ?



6. EVOLUTION PREVISIBLE DU SITE*

L'évolution prévisible du site n'apparaît pas dans la liste des critères communs pour le choix des aires marines et côtières qui pourraient être inscrites sur la liste SPAW, telle qu'établie dans « les lignes directrices et critères pour l'évaluation des aires protégées susceptibles d'être listées sous SPAW ». De plus, elle n'est pas toujours facile à déterminer et nécessite de disposer de connaissances sur le site dont tous les gestionnaires d'aires protégées ne disposent pas nécessairement. Il n'est donc pas obligatoire de remplir les cadres qui suivent.

Toutefois, la détermination de cette évolution tendancielle prévisible vient compléter de façon dynamique la connaissance statique du site, telle qu'elle apparaît dans les chapitres 3, 4 et 5 précédents. Elle est de plus d'une très grande importance pour définir les objectifs et le plan de gestion du site.

Il apparaît donc souhaitable de tenter d'en dégager les grandes lignes au moins pour les points suivants :

EVOLUTION PREVISIBLE DES MENACES ET DES PRESSIONS QUI PESENT SUR LE SITE

Traiter brièvement successivement :

- De l'évolution démographique dans et autour du site
- De l'évolution des activités économiques (hors tourisme et loisirs) dans le site
- De l'évolution de la demande locale sur le plan récréatif
- De l'évolution de la pression touristique sur le site.

CONFLITS POTENTIELS SUR LE SITE

Faire un bref exposé des conflits d'usages potentiels entre les utilisateurs ou groupes d'utilisateurs du site.

* on appelle évolution prévisible d'un site, l'évolution dont on pense qu'elle a le plus de chance de se produire en l'absence de toute intervention volontariste liée à la protection et à la gestion du site.

EVOLUTION PREVISIBLE DU MILIEU NATUREL TERRESTRE ET DES PAYSAGES :

EVOLUTION PREVISIBLE DU MILIEU MARIN ET DES PAYSAGES SOUS-MARINS :

7. CADRE JURIDIQUE (Art. 3, 4, 5 et 6 du protocole et Paragraphe C des lignes directrices)

STATUT JURIDIQUE

Historique de la protection du site

Textes juridiques qui régissent actuellement la protection du site

Mentionner la catégorie de la conservation nationale, les dates et le statut actuel de l'application de l'instrument juridique déclarant la protection de l'aire. Tenir compte des aires terrestres et marines du site. Insérer le (s) texte (s) intégral (aux) en annexe.

Objectifs

Nommer par ordre d'importance les objectifs de l'aire tels qu'énoncés dans la déclaration juridique afférente.

Préciser si le statut de protection national découle de traités internationaux en vigueur ou de mesures d'application de traités (Art. 5 du Protocole).

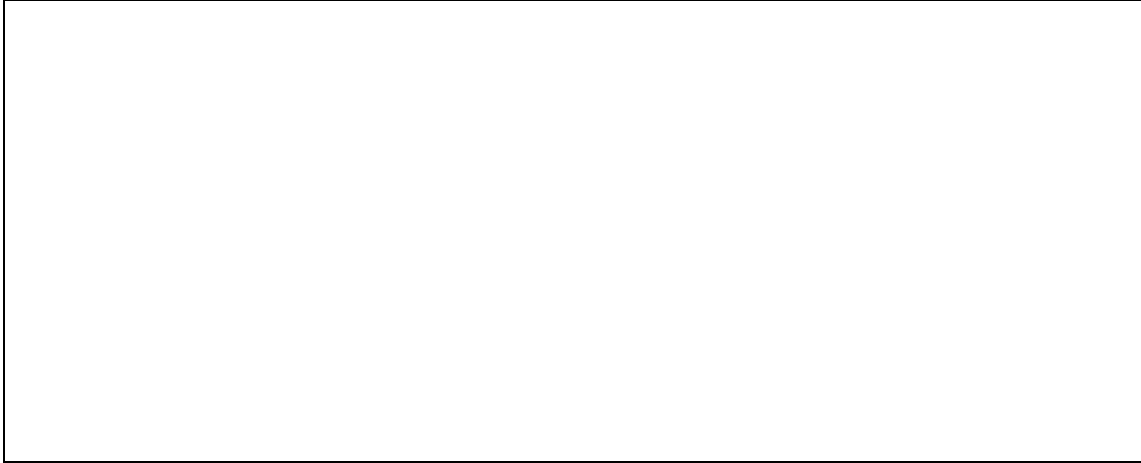
STATUT INTERNATIONAL

Catégorie internationale

Mentionner si l'aire ou une partie de l'aire a été classée, et depuis quelle date, dans une catégorie de conservation internationale (ex: Aire Spécialement Protégée, Réserve de la Biosphère, Site Ramsar, Site du Patrimoine Mondial, etc...).

HISTORIQUE DES STATUTS JURIDIQUES ET FONCIERS

Mentionner brièvement si l'aire ou une partie de l'aire fait l'objet d'une réclamation juridique, ou de dossier ouvert à ce propos dans le cadre d'instances internationales. Décrire les régimes fonciers de l'aire et joindre si disponible une carte.



DISPOSITIONS JURIDIQUES DE GESTION (Article 5 du Protocole)

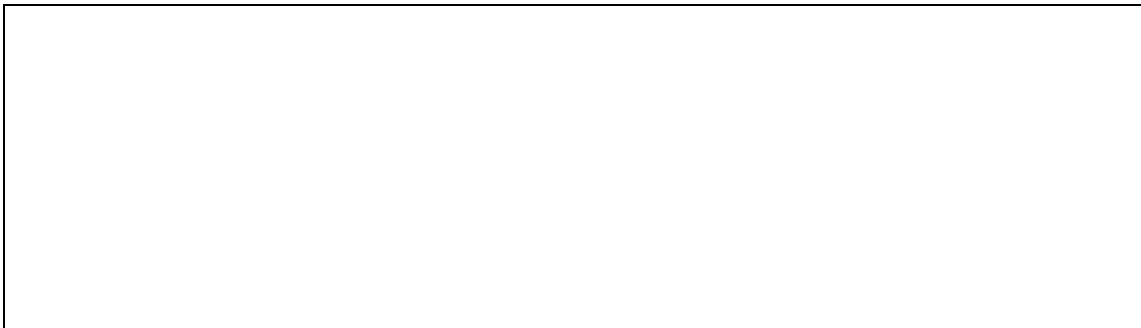
Règlements fondamentaux

Indiquer les dispositions applicables à l'aire concernant conformément à l'article 5 du Protocole



Compétences juridiques

Mentionner dans quelle mesure les dispositions juridiques établissent clairement les compétences et les responsabilités institutionnelles pour l'administration et la conservation de l'aire et si c'est le cas, leurs moyens de coordination, y compris ceux entre les autorités terrestres et maritimes.



Autres dispositions juridiques

Décrire toute autre disposition juridique pertinente, telles que celles qui exigent l'établissement d'un plan de gestion, la mise en place d'un organisme local de participation, toute autre mesure contraignante pour d'autres institutions ou secteurs économiques présents dans l'aire, l'allocation de ressources financières et d'instruments ou d'autres mesures importantes pour la protection et la gestion de l'aire ou de sa zone avoisinante.

8. GESTION

L'article 6 du Protocole prévoit que chaque Partie devra adopter et mettre en œuvre des dispositions pour la planification, la gestion et l'exécution des mesures prévues pour les aires protégées. Les Parties ont également convenu que les sites inscrits sur la liste SPAW doivent disposer d'un cadre de gestion et d'un programme de recherche et de suivi permettant d'évaluer l'efficacité du schéma de gestion.

NIVEAU INSTITUTIONNEL

Autorité/Autorités responsables de l'aire (organisme gestionnaire : lignes directrices paragraphe D.I(b))

Autres participants à l'organisme de gestion

Telles que les autres groupes d'intérêts et communautés locales énoncés dans la section D.III des lignes directrices.

Les participants à d'autres comités ou organes de participation

Tel que le comité scientifique ou consultatif ou un organisme représentant les groupes d'intérêts locaux, les secteurs public, professionnel et non gouvernemental.

CADRE DE GESTION

Cadre de gestion (D.I des lignes directrices)

Mentionner s'il existe un cadre ou un plan de gestion et dans ce cas, joindre le document en annexe.

Formulation et approbation du cadre de gestion

Indiquer la procédure suivie pour l'élaboration du cadre ou du plan de gestion, ex: par une équipe d'experts et/ou sans consultations et / ou en collaboration avec d'autres institutions ou groupes actifs. Mentionner le statut juridique du cadre de gestion, s'il est officialisé et comment, et s'il est lié à d'autres institutions et secteurs impliqués dans l'aire.

Zonage et objectifs. (Paragraphe D(I)(c) des lignes directrices)

Mentionner brièvement si le cadre de gestion prévoit plusieurs zones avec des objectifs de gestions différents (ex : zones centrale ou scientifique, zones de pêche, ouvertes au public, zones de mouillage, zone de cueillette, etc..). Le cas échéant, indiquer la surface de chaque zone et joindre une carte en annexe.

Etat des connaissances et informations disponibles. (Paragraphe D(I)(d) des lignes directrices)

a) Décrire sommairement l'état des connaissances de l'aire en tenant compte de la cartographie, des processus écologiques, de la répartition des habitats, des inventaires d'espèces, des facteurs socio-économiques tels la pêche artisanale. Evaluer l'état des connaissances dans chaque domaine (faible, moyen, satisfaisant).

--

b) Mentionner les principales publications, informations sur les connaissances traditionnelles, scientifique, technique qui ont été utilisées pour établir les mesures de gestion de planning et de mise en œuvre.

--

Contenu et application du cadre de gestion

Mentionner le degré de détail du cadre de gestion en répondant par Oui ou par Non à la liste suivante de ses éléments potentiels.

	Existant dans le P.G.	
Objectifs de gestion détaillés	OUI	NON
Zonage	OUI	NON
Règlement pour chaque zone	OUI	NON
Organe de direction	OUI	NON
Programmes de gestion comme :		
Administration	OUI	NON
Protection	OUI	NON
Administration	OUI	NON
Tourisme et visites	OUI	NON
Education et formation	OUI	NON
Recherche et suivi	OUI	NON
Services et concessions	OUI	NON
Activités de collecte de fonds	OUI	NON
Révision périodique du cadre	OUI	NON

8.3 MESURES DE PROTECTION ET DE GESTION

Conformément à l'article 6 du Protocole, les Parties conviennent d'adopter et de mettre en œuvre des dispositions pour le planning, la gestion et l'application des mesures pour les aires protégées ceci afin d'assurer la mise en œuvre effective des dispositions prévues à l'article 5.

Limites physiques et signalisation

Mentionner brièvement si la délimitation physique de l'aire et de son zonage est convenablement marquée / signalée sur le terrain, sur terre et en mer, et au niveau des accès.

Collaboration institutionnelle

Mentionner les différentes institutions ou organisations nationales et locales ayant des responsabilités juridiques ou intervenant dans la protection et la surveillance du territoire et des zones maritimes et toutes autres mesures ou mécanismes à travers lesquels la coordination est assurée.

Surveillance

Indiquer l'adéquation des moyens de protection existants (humains et matériels) et de la capacité actuelle de surveiller l'exploitation des sols, de la mer et les conditions d'accès.

Mise en application

Indiquer brièvement l'adéquation des pénalités actuelles et des pouvoirs pour une application efficace des règlements, si les sanctions actuelles sont suffisantes pour dissuader les infractions et si le personnel sur le terrain est habilité à constater ces infractions.

MECANISMES DE MISE EN ŒUVRE. (Paragraphe D.IV des lignes directrices).

Programmes d'éducation et information du public

Indiquer si le cadre de gestion a des programmes d'éducation et d'information du public destinés aux utilisateurs, aux décideurs et au public en général (lignes directrices paragraphe D.IV.b). Le cas échéant, décrire sommairement l'idée générale de ces programmes.

Programmes de suivi

Indiquer si le cadre de gestion a un programme de recherche et de suivi qui permet d'évaluer l'efficacité du schéma de gestion pour atteindre les objectifs de protection. (Lignes directrices paragraphe D.IV.c).

a) y-a-t-il un programme de suivi ?

OUI	NON
-----	-----

b) Si NON, est-il prévu d'en mettre un en place, et quand ?

c) Si OUI, décrire sommairement l'idée générale de ce programme au regard des objectifs de protection. Evaluer son adéquation et son niveau de développement actuel (faible, moyen ou satisfaisant).

d) Si OUI, qui met en œuvre le programme de suivi ?

e) Si OUI, décrire sommairement comment le programme de suivi sera utilisé pour réviser le cadre de gestion.

EVALUATION

Décrire sommairement les indicateurs mis en place pour mesurer la réussite de la gestion (Lignes directrices paragraphe D.II). Les indicateurs peuvent, par exemple, donner des informations sur le statut des espèces, la situation de l'écosystème, les changements d'utilisation des terres, l'utilisation de ressources naturelles telles que le sable, l'eau, les poissons, l'utilisation par les visiteurs et la pertinence des dispositions du cadre de gestion.

Efficacité de la gestion

Conformément aux dispositions du paragraphe D.V des lignes directrices, évaluer en indiquant très faible, faible, moyen, satisfaisant, très satisfaisant et commenter le cas échéant les aspects suivants:

- a) Efficacité des mesures de protection et de gestion au regard des objectifs sur les aspects biophysiques;

- b) Importance de l'implication du public, des communautés locales, des secteurs économiques et de la communauté scientifique :

9. RESSOURCES DISPONIBLES

RESSOURCES HUMAINES (Art. 6.2. i du Protocole)

Personnel disponible

Évaluer l'adéquation des ressources humaines à la disposition de l'organe de gestion, le nombre des agents et le niveau de formation au siège et sur le terrain. Indiquer s'il y a des programmes de formation pour le personnel.

--

Personnel de terrain permanent

Répondre par Oui ou par Non concernant l'existence actuelle des catégories du personnel de terrain suivantes.

	OUI/NON	NOMBRE Permanents/vacataires
Administrateur de terrain	OUI NON	
Experts de terrain (suivi scientifique)	OUI NON	
Techniciens de terrain (maintenance)	OUI NON	
Gardes, dont en mer	OUI NON	
Guides	OUI NON	
Autres	OUI NON	

Support supplémentaire

Décrire brièvement si l'aire bénéficie actuellement d'autres ressources humaines de soutien à ses objectifs, de la part d'institutions nationales ou locales, programmes de volontariat, ONG, organisations académiques ou internationales. Mentionner s'il existe des changements ou des perspectives de changement significatives pour l'avenir proche.

--

RESSOURCES FINANCIERES ET EQUIPEMENTS

A l'article 6 du Protocole, les Parties conviennent d'adopter des mesures ou mécanismes assurant le financement des aires spécialement protégées (Art. 6.2. f) et la mise en place d'une infrastructure appropriée (Art. 6.2. i.). Le paragraphe D des lignes directrices appellent les Parties à doter les aires des moyens de gestion adéquats.

Ressources financières actuelles

Noter si le financement de base est assuré: financement du personnel essentiel, mesures de protection et d'information. Qui fournit ce financement ? Évaluer brièvement le degré d'adéquation des moyens financiers actuels pour l'aire -bas, modéré, satisfaisant-, ex : la mise en oeuvre du plan de gestion, comprenant la protection, l'information, l'éducation, la formation et la recherche.

--

Sources de financement supplémentaires ou attendues

Décrire brièvement toute source de financement alternative courante ou en projet et les perspectives de financement à long terme provenant de sources nationales ou autres.

--

Infrastructure de base et équipement

Répondre par Oui ou par Non aux questions suivantes

	OUI/NON	
Bureau et/ou laboratoires sur le terrain	OUI	NON
Signalisation sur les principaux accès	OUI	NON
Postes de garde sur les principaux accès	OUI	NON

Bureau d'information des visiteurs	OUI	NON
Parcours sans guides avec signalisation	OUI	NON
Véhicules terrestres	OUI	NON
Véhicules marins	OUI	NON
Radio et communications	OUI	NON
Matériel de sensibilisation	OUI	NON
Capacité d'intervention en cas d'urgence	OUI	NON
Commentaire sur l'infrastructure de base et l'équipement		

10. COORDONNES: (nom (s), fonction (s) et adresse (s) de la/des personnes responsable(s) de la proposition et du rapport

11. SIGNATURE(S) AU NOM DE L'ETAT / DES ETATS MEMBRE(S) SOUMETTANT LA CANDIDATURE

12. DATE